

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°13-2023

Date de convocation :
16/02/2023Date d'affichage :
06/03/2023Nombre de conseillers en
exercices : 11Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 9

Nombre de pouvoirs : 2

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Affectation du
résultat de l'exploitation
de l'exercice 2022Certifié exécutoire
compte tenu de :
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme. La 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra

Élus : M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme MEULIN Maryline

M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie, et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre) et Mme KIENZEL Delphine donne pouvoir à Mme MEULIN Maryline.

Mme MEULIN Maryline est désignée secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,

Constatant sur le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Virement à la section SF	Résultat de l'exercice 2022	RAR 2022	Solde des RAR	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest	54 892,43 €	0,00 €	202 524,33 €	577 215,99 € 281 117,22€	- 296 098,77€	- 38 682,01 €
Fonct	207 199,41 €	0,00 €	27 458,57 €	0,00 €	0,00 €	234 657,98 €

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE	234 657,98 €
Affectation obligatoire :	38 682,01 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	11 317,99 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	184 657,98 €
Total affecté au c/1068) :	50 000,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE au 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement	- €

Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	257 416,76 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	184 657,98 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'affecter le résultat de fonctionnement comme présenté ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**

